

Quel est le montant du parrainage ?

- Parrainer un orphelin coûte 1,30 € par jour, soit un total de 39 € par mois.

Comment faire pour parrainer un orphelin ?

- Via notre site internet www.muslimhands.fr
- En nous contactant au 01 49 48 05 05
- En nous adressant un courriel à contact@muslimhands.fr

Puis-je choisir l'enfant que je parraine ?

- Oui, vous pouvez choisir un enfant en particulier sur notre site. Il est tout de même préférable de nous faire confiance et de nous laisser choisir pour vous en fonction du besoin.

Puis-je choisir le pays où je souhaite parrainer ?

- Vous pouvez effectivement choisir un pays, par exemple sur le site web ou sur notre brochure de parrainage au moment de remplir le formulaire SEPA. Il est cependant préférable de nous laisser le choix pour mieux répondre aux besoins des enfants. Nous laisser le choix, c'est aussi nous aider à gagner en efficacité.

Comment sont choisis les enfants parrainés ?

- Les enfants parrainés sont choisis par nos équipes de terrain dédiées au parrainage qui sillonnent les villes et régions, visitent les enfants dans leurs foyers, se renseignent sur leur situation, vérifient les informations transmises et les inscrivent ensuite dans notre programme. Pour permettre à un maximum de familles d'orphelins de bénéficier du programme, un enfant par famille seulement peut être parrainé.

Quel est l'âge des enfants parrainés ?

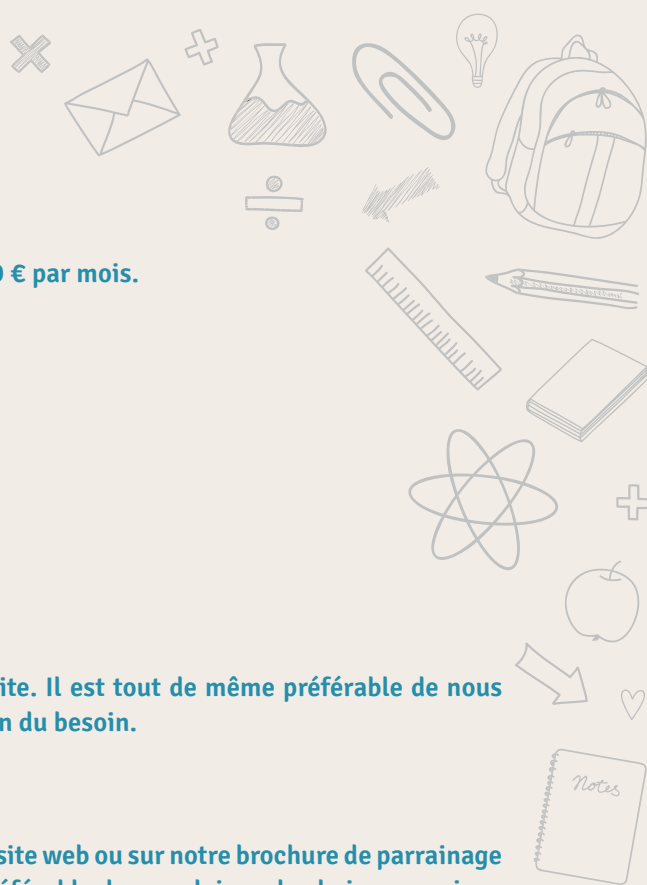
- Les enfants parrainés ont à partir de 5-6 ans (entrée en CP) jusqu'à l'âge de 23 ans, la condition étant la scolarisation de l'enfant.

Dans quel pays le parrainage est-il le plus urgent ?

- Tous les pays proposés pour le programme sont dans le besoin. Toutes les familles qui sont dans le programme de parrainage sont dans une situation très difficile, pour la plupart sans autres revenus. Ce qui est important, c'est de ne pas oublier certains pays en se concentrant sur certains autres, d'où notre invitation à nous laisser choisir pour vous.

Comment sont suivis les enfants ?

- Au siège à Paris, un travail administratif important et quotidien est réalisé afin que chaque enfant reçoive le soutien de son parrain/de sa marraine. Les correspondances, cadeaux ou sommes supplémentaires offerts aux enfants transitent également par notre bureau.
- Sur les terrains, les enfants parrainés sont suivis régulièrement par des travailleurs sociaux salariés dédiés exclusivement au programme de parrainage des orphelins. Ils ont la charge de rendre visite aux enfants, dans leurs foyers et à l'école, afin de s'assurer de leur bien-être.



- L'éducation est un tremplin pour ces enfants fragilisés qui méritent d'avoir une vie meilleure. Ainsi, nos équipes sur le terrain coordonnent aussi avec le directeur d'école et son équipe pédagogique la remise des uniformes et fournitures scolaires s'il y a lieu ainsi que la distribution de(s) repas offerts aux enfants. Chaque enfant parrainé reçoit au moins un repas par jour à l'école, parfois 2 selon les écoles/pays/possibilités. Enfin, les enfants bénéficient de soins médicaux lorsque nécessaires et est organisée au moins une visite médicale par an.
- Certains enfants sont orphelins des deux parents : ceux-ci sont alors pris en charge par MH jusqu'à leur majorité et obtention de leur diplôme, habitant dans des résidences aux abords de l'école, par exemple au Pakistan. Des équipes dédiées s'occupent de ces enfants à chaque moment.

Que vais-je recevoir de la part de Muslim Hands France suite à mon adhésion au parrainage ?

- À la suite de votre adhésion, et après le premier prélèvement automatique effectué avec succès, vous recevrez dans un premier temps, et dans un délai d'un mois environ, le pack comprenant des informations concernant votre filleul(e) et son environnement de vie.
- Au terme de l'année scolaire du pays concerné, et après réception des informations du bureau de terrain, vous recevrez un rapport scolaire de votre filleul(e).

Note : en parrainant en cours d'année, vous pourrez recevoir des informations sur votre filleul(e) en cohérence avec la date de parrainage. Il faut compter au moins une année de parrainage complète pour recevoir le premier rapport scolaire.

Puis-je correspondre avec mon/ma filleul(e) ou lui rendre visite ?

- Oui, la correspondance est recommandée car elle permet de créer un lien avec l'enfant parrainé et sa famille. Vous pouvez nous transmettre par email ou par courrier une lettre en français, en anglais ou en arabe (selon le pays concerné), accompagnée si vous le souhaitez d'une photo ou carte postale. Adressez le courrier à notre siège. Nous ferons le nécessaire pour transmettre la lettre à votre filleul(e) via notre bureau de terrain. Nous invitons toujours l'enfant à répondre en lui fournissant si besoin les fournitures sans pouvoir pour autant l'obliger à répondre. Dans le cas d'une réponse, le bureau de terrain nous la renvoie afin que nous puissions vous l'adresser.

Important à noter : nous ne transmettons aucune coordonnée personnelle.

- Si vous souhaitez rendre visite à votre filleul(e), il est nécessaire de nous prévenir 2 mois à l'avance afin d'organiser la rencontre avec notre bureau de terrain. Toute rencontre se fera avec l'accord du bureau de terrain, selon ses disponibilités et en présence des travailleurs sociaux.

Note : il n'est pas possible de se rendre dans des pays à risque (voir la liste mise à jour régulièrement sur le site du Ministère des Affaires Etrangères – Conseils aux Voyageurs)

Quels sont les modes de paiement possible ?

- Paiement à l'année (468 €) par chèque, carte, virement ou espèces.
- Paiement régulier au moyen du prélèvement automatique mensuel (39 € par mois) : un formulaire SEPA vous sera adressé par email ou courrier afin de le mettre en place.

Pour toute information sur ce point, vous pouvez nous consulter au 01 49 48 05 05.

